



**Séance du Conseil d'Administration du Crous des Antilles et de la Guyane  
du 11 juillet 2023**

Délibération CA-11072023 – N2

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE**

Vu les articles L.822 et suivants, R.822-9-1, R.822-10 et R.851-2 du code de l'éducation nationale ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous des Antilles et de la Guyane ;

- **Point de l'ordre du jour** : Approbation du budget rectificatif 2023-2

**Exposé des motifs :**

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation du réseau des œuvres universitaires,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous adopté le 16 mars 2017

Vu les documents de présentation du Budget Rectificatif N°2 de l'exercice 2023,

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

**143 ETPT** sous plafond et 1 ETPT hors plafond

**17 122 376 €** d'autorisations d'engagements dont :

7 776 879 € pour les dépenses de personnel,

5 699 409 € pour les dépenses de fonctionnement,

3 646 088 € pour les dépenses d'investissement.

**20 271 242 €** de crédits de paiement dont :

7 776 879 € pour les dépenses de personnel,

8 585 228 € pour les dépenses de fonctionnement,

3 909 135 € pour les dépenses d'investissement.

**20 088 765 €** de prévisions de recettes

**-182 477 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

-182 477 € de variation de trésorerie,

-155 186 € de résultat patrimonial,

-95 030 € de capacité d'autofinancement,

-95 030 € de variation du fonds de roulement.

- **Proposition de délibération soumise au Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration adopte le Budget Rectificatif N°2 de 2023

Entendu l'exposé de M. Jean-Paul DUPRAT et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la présente délibération

Fait à Pointe-à-Pitre, le : 11 juillet 2023

Nombre de membres constituant le conseil : 28  
Quorum : 10  
Nombre de membres participants à la  
délibération : 13  
Nombre de procurations : 5  
Abstentions : 1  
Pour : 12  
Contre 0

**Christine GANGLOFF-ZIEGLER**  
Rectrice de la Région académique de Guadeloupe  
Chancelière des Universités  
Directrice académique des services de l'Éducation  
Nationale  
Présidente du Conseil d'Administration du Crous des  
Antilles et de la Guyane

Délibération transmise au Centre Nationale des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) le  
Délibération publiée sur le site internet du Crous des Antilles et de la Guyane le